

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

PROCEDURE D'OPPOSITION

COMMUNE DE COLOGY

Domaine du Grand Cology – Propriété Bodmer

Projet de plan de site n° 30216-516

Vu la mise à l'enquête publique n° 2022 du projet de plan de site n° 30216-516, sur le territoire de la commune de Cology;

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Cology, du 15 mai 2025;

vu l'article 40 alinéa 6 de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976 (LPMNS, L 4.05), le projet de plan, tel qu'il sera soumis à l'approbation du Conseil d'Etat, a été dressé par le département du territoire (DT) et peut être consulté :

- **au département du territoire**, office de l'urbanisme, rue David-Dufour, 5, 5^e étage (heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h) tél. 022 546 73 00;
- **à la mairie de Cology**, route de La-Capite 24 (heures d'ouverture: Lundi - Mardi – Mercredi - jeudi – vendredi 08h30-12h00 et 13h30-17h00) — tél. 022 737 49 49;
- **site internet:** <https://www.ge.ch/c/plans-consultation>

où il peut être consulté du **28 octobre au 27 novembre 2025** inclusivement.

Pendant un délai de 30 jours à compter de la première publication soit jusqu'au **27 novembre 2025** quiconque est atteint par le projet de plan de site et a un intérêt digne de protection à ce qu'il soit modifié ou écarté peut déclarer son opposition, par acte écrit et motivé, au Conseil d'Etat, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, case postale 3964, 1211 Genève 3.

Publication FAO: 28 octobre 2025

**Le conseiller d'Etat chargé du département
du territoire**

Antonio HODGERS